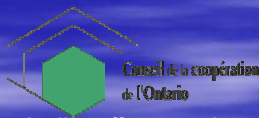


Coopérative jeunesse de services (CJS)

Atelier d'Exposition



Atelier offerte par le
Conseil de la coopération de l'Ontario

Nos partenaires



Une coopérative en résumé

Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement .

Principes coopératifs

Les coopératives adhèrent à sept principes fondamentaux de l'Alliance Coopérative Internationale:



1. Adhésion volontaire et ouverte à tous
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres
3. Participation économique des membres
4. Autonomie et indépendance
5. Éducation, formation et information
6. Coopération entre les coopératives
7. Engagement envers la communauté

Tour de table !

(si possible)

Coopérative jeunesse de services (CJS)

Une CJS regroupe une quinzaine d'adolescentes et d'adolescents âgés en moyenne entre 14 et 17 ans. Ces jeunes mettent en commun leurs ressources afin d'offrir une gamme de services à leur communauté via la création de leur propre entreprise.

Mission des CJS

Favoriser chez les jeunes une prise de conscience de leurs capacités et de leurs responsabilités collectives afin de transformer leur milieu selon leurs besoins et leurs aspirations.

Pourquoi s'embarquer?

...pour les jeunes

- créer son propre emploi
- développer des habiletés dans différents types d'emploi
- s'initier à la gestion d'une entreprise économique coopérative
- se familiariser aux rouages du marché
- acquérir de l'expérience et développer une plus grande autonomie
- vivre des réussites individuelles et collectives
- créer des liens avec la communauté
- faire partie d'un groupe d'appartenance positif
- exercer du pouvoir dans leur vie
- être valorisé par leurs pairs et des adultes significatifs

...pour la communauté

- donner une place aux jeunes ou ils exercent du pouvoir et font valoir leurs talents et qualités
- susciter l'entrepreneursip chez les jeunes du milieu rural
- offrir un lieu de formation et de préparation à l'emploi qui est complémentaire à l'école
- réaliser un projet concret d'initiation à la coopération du travail
- favoriser l'intégration sociale et économique des jeunes à leur communauté
- réunir différents organismes autour d'un projet d'économie sociale
- agir sur des problématiques locales telles que le décrochage scolaire, la toxicomanie, l'exode rural et le rapprochement interculturel
- favoriser le rapprochement intergénérationnel

ORGANIGRAMME DE LA CJS

Comité local

2 animateurs ou animatrices

Conseil d'administration

Comité
personnel

Comité
finance

Comité
promotion

Autre
comité

Réserve de membres de la coopérative

LES ACTEURS

Le comité local

- la première étape de la création du projet CJS.
- composé d'organismes intersectoriels représentatifs de la communauté.
- chaque membre du comité local a ses propres objectifs, mais l'objectif commun est la réalisation du projet éducatif
- Le comité local permet d'enraciner la CJS dans le milieu et d'assurer la pérennité du projet.

Le comité local (cont.)

Les tâches du comité local sont reliées aux domaines d'activités suivants :

- Recherche de financement
- Promotion du projet CJS
- Embauche des animateurs
- Formation des jeunes et de l'équipe d'animation
- Supervision et encadrement des animateurs
- Suivi et évaluation de l'expérience
- Participation au réseau CJS

Les deux parrains

1. Une organisation à vocation économique
2. Un organisme communautaire habilité à intervenir auprès des adolescents.

Les animateurs et animatrices

- des jeunes d'âge post-secondaire qui connaît le milieu où s'implante la CJS
- un(e) animateur (trice) a un profil professionnel du secteur économique et l'autre du secteur de l'intervention jeunesse
- les animateurs (trices) sont aussi en processus d'apprentissage

Rôle des animateurs et animatrices

- former et conseiller les jeunes
- favoriser et faciliter la prise en charge de la CJS par les jeunes
- impliquer les jeunes dans la conception de leur propre plan de formation
- assurer la cohésion du groupe

Les ressources du milieu

- des connaissances et habilités spécifiques peuvent être puisées directement de la communauté
- la coopérative peut profiter de conseils de personnes-ressources du milieu professionnel et économique aussi bien que des gens de métiers.
- la CJS renforce ses racines communautaires et prépare la voie à son autonomie locale

Le rôle du CCO

1. Soutien à l'implantation
2. Concertation inter-CJS
3. Formation des animateurs et animatrices
4. Production et diffusion d'outils
5. Représentation et partenariat
6. Bilan des apprentissages

Les 3 dimensions du modèle CJS

1. UNE ENTREPRISE
2. UNE ASSOCIATION
3. UN LIEU D'APPRENTISSAGE

Première dimension:
**UNE ENTREPRISE
COLLECTIVE**

1. Les parts

- pour adhérer à la CJS, chaque jeune doit investir un montant d'argent. Cette part donne droit :

1. de voter sur toutes les décisions
2. d'assister à toutes les réunions
3. d'avoir une part de la ristourne

- la différence est une part opérationnelle. Elle s'insère dans le fonds de la coopérative et sert à rencontrer partiellement :

1. les frais d'opération (loyer, téléphone, électricité etc.)
2. les frais de promotion
3. le frais de fournitures et d'équipement

2. Le prêt de démarrage

- les parts ne sont pas toujours suffisantes au démarrage de la coopérative.
- la CJS doit parfois emprunter une somme au début de l'été.
- le comité «finance» fait ses prévisions budgétaires et négocie un prêt d'environ 500 \$.

3. Les services

a) Main-d'œuvre générale

b) Main-d'œuvre spécialisée

c) Petite entreprise

4. Les salaires

- le taux horaire chargé à la clientèle et le salaire versé aux coopérants sont fixés collectivement

5. Les surplus

- les surplus sont réinvestis dans la coopérative pour couvrir les frais d'opération ainsi que l'achat d'équipement permettant d'offrir de nouveaux services.

Deux types de surplus

a) Pourcentage du salaire

b) Surplus de contrat

6. La ristourne

- les coopérants décident du sort du surplus monétaire accumulé par la coopérative.
- Ils peuvent:
 - décider de le partager
 - choisir de réinvestir le surplus (en totalité ou en partie) dans la coopérative pour son fonctionnement hivernal ou comme fonds de démarrage pour l'été suivant.

7. La réserve

- La réserve est formée de jeunes auxquels on aura recours advenant le cas où la coopérative aurait un surplus de contrats.
- Lorsqu'une ou des places deviennent vacantes, ces jeunes peuvent rejoindre la coopérative comme membres à part entière.

8. Les assurances

- (a) Une assurance-responsabilité pour les membres du comité local.
- (b) Une assurance-accident pour les jeunes travailleurs

Deuxième dimension: UNE ASSOCIATION

1. La direction de la coopérative

- la CJS fonctionne comme une coopérative de travail
- les membres se donnent des méthodes démocratiques de fonctionnement
- les membres de la CJS composent le C.A.

2. La gestion de la coopérative

- les jeunes se divisent en comités qui prendront en charge trois secteurs essentiels au développement de la CJS :
 - (1) Comité promotion
 - (2) Comité personnel
 - (3) Comité finance

Troisième dimension:
**UN LIEU
D'APPRENTISSAGE**

- La CJS donne l'occasion à ses membres de développer les compétences dans les domaines suivants :
 - Direction de la CJS
 - Compétences sociales
 - Développement personnel
 - Gestion de l'entreprise
 - Travail

Le projet pédagogique CJS

(1) Les apprentissages CJS

(2) La formation

Ça marche jusqu'à maintenant?

Les 4 conditions de
réussite

1- La mise sur pied d'un comité local intersectoriel représentatif du milieu

2. L'embauche de deux animateurs(trices)

3. La formation des animateurs (trices)

4. Un réseau de soutien et de concertation inter-locale

Merci

WWW.CCO.COOP